

DÉCISION 99 / 2026

PORTANT ACCEPTATION D'UN DON DE MADAME MARC HAZEN

Nous soussigné, Patrick THIL, Conseiller Délégué de Metz Métropole,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 15 juillet 2020, par laquelle le Conseil Métropolitain a donné délégation à son Président,

VU l'arrêté de Monsieur le Président en date du 15 juillet 2020, par lequel Monsieur Patrick THIL, Conseiller Délégué en charge des établissements culturels, a reçu délégation, dans la limite de ses fonctions, pour "accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges",

Vu le souhait de Monsieur Marc HAZEN de faire don au Conservatoire Gabriel Pierné de l'Eurométropole de Metz d'un piano à queue de marque Schimmel, modèle 145, datant de 1990,

Considérant que ce don permettrait d'enrichir le parc instrumental de pianos à destination des élèves du Conservatoire Gabriel Pierné,

DECIDONS :

D'accepter le don de Monsieur Marc HAZEN et de faire entrer dans le parc instrumental du Conservatoire Gabriel Pierné ce piano à queue de marque Schimmel,

Fait à Metz, le 13/03/2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20260313-Decis99-2026-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour le Président,
Le Conseiller Délégué



Patrick THIL
Adjoint au Maire de Metz à la culture et aux cultes
Conseiller départemental de la Moselle